

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE



HUGOO PARTENAIRE, société de conseil et formation, Société SAS unipersonnelle au capital de 1500 € ayant son siège social au 7 rue des Grimaudières, 38110 Rochetoirin, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le numéro 893286799 dûment représentée par Monsieur Antoine Urso, son président. La société signataire du présent contrat est dénommée dans les présentes conditions générales HUGOO PARTENAIRE ou « Prestataire », l'entreprise cliente « Utilisateur ».

### Objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles HUGOO PARTENAIRE effectue ses prestations et les réalise. Elles expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties et se substituent à tous autres documents antérieurs éventuels émis par les Parties. L'Utilisateur ne peut donc se prévaloir d'une quelconque disposition de leurs propres conditions générales d'achat. Le Prestataire se réserve le droit de modifier tout ou partie des dispositions de ses Conditions Générales.

### Nature des prestations :

HUGOO PARTENAIRE donne des informations générales à caractère documentaire à titre gratuit, en ce sens, nous vous informons sur une question pour laquelle vous souhaitez être informé dans le cadre de la réalisation d'une formalité, que vous choisissiez en totale indépendance au préalable. En clair, nos informations n'ont ni pour objectif ni pour fonction de vous aider à choisir ; il s'agit d'une information ayant pour objet de vous informer sur les conditions légales exigées, à un temps donné, par une formalité administrative. Par conséquent, nous intervenons postérieurement au choix de votre formalité. Les prestations de conseil fournies par le Prestataire ont pour but de répondre aux besoins d'expertise et de formation sur mesure de l'Utilisateur. Le lieu d'exécution des prestations varie en fonction de la prestation ou de l'Utilisateur et peut comprendre une prestation à distance ou sur site chez l'Utilisateur.

### Obligation de l'Utilisateur :

L'Utilisateur s'engage à fournir à HUGOO PARTENAIRE les informations nécessaires à la préparation du devis de la prestation pour les différents types de prestations nécessitant un tel document. L'Utilisateur s'engage à désigner pour la durée de la prestation une personne qualifiée ayant la responsabilité de prendre ou de faire prendre toute décision au nom de l'Utilisateur. L'Utilisateur s'engage à mettre en rapport HUGOO PARTENAIRE réalisant la prestation avec les membres de son personnel concernés par la réalisation de la prestation. L'Utilisateur s'engage à communiquer à HUGOO PARTENAIRE réalisant la prestation toute information et tout document et/ou à en faciliter l'accès, dans la mesure où les informations concernées seront nécessaires au Prestataire à la bonne réalisation de la prestation. Le Utilisateur reste responsable du bon fonctionnement de ses matériels et logiciels et doit se prémunir contre les risques éventuels de détérioration de son environnement informatique, matériel et logiciel, en prenant les mesures de protection appropriées et en contractant toutes polices d'assurances nécessaires

### Devis et commandes :

Les relations contractuelles entre les Parties seront régularisées par la signature par l'Utilisateur du devis basé sur l'étude des besoins de l'Utilisateur. La validité de la commande implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par l'Utilisateur des présentes CGV. L'annulation ne peut se faire que par lettre recommandée avec accusé de réception. Les acomptes versés par l'Utilisateur ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat. L'annulation et le report d'une formation conclue entraînera la facturation d'indemnités selon les modalités suivantes : 50% du montant total HT de la

commande en cas d'annulation et de report entre la signature du bon pour accord et 5 jours ouvrés précédant le début de la prestation et 100% du montant total HT de la commande en cas d'annulation et de report moins de 5 jours avant le début de la prestation. En surplus, seront facturés la totalité des frais engagés.

### Tarification et contenu de la prestation :

Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé hors taxes et exprimé en euros portant sur le montant total à payer. Il peut être ajusté au tarif en vigueur dès lors que la mise en œuvre du projet se ferait dans un délai de plus de 6 mois après sa commande.

-Les prestations de formations seront facturées en forfaits journaliers ou demi-journée.

-Prestation de conseil et d'abonnement :

Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées aux devis et/ou aux bons de commande. En cas d'annulation de la commande, l'Utilisateur s'engage à régler la ou les parties de la prestation déjà effectuée. Toute correction ou prestation supplémentaire et non prévue sur le devis, bon de commande ou proposition commerciale fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les frais de déplacement, techniques, pédagogiques et logistiques liés à l'exécution de la prestation sont à la charge de l'Utilisateur et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires, sauf indication contraire dans la proposition. Les frais d'hébergement et de repas seront facturés soit en frais réel ou sur une base forfaitaire convenu dans le devis. Les frais kilométriques seront facturés au taux lié au barème fiscal 5CV par kilomètre aller /retour du lieu de la prestation et du domicile du Prestataire.

La TVA au taux en vigueur s'ajoute au total HT de la facture (y compris sur les frais de déplacement, hébergement).

Le refus de paiement de tout ou partie d'une telle prestation ouvrira le droit pour HUGOO PARTENAIRE à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation.

### Modalités de paiement :

Lors de la signature de la commande, l'Utilisateur devra verser un acompte de 30% du montant global de la commande, le solde devant être payé à réception de la facture.

Des factures seront émises correspondant aux prestations fournies et aux dépenses engagées par provision et au fur et à mesure de leur réalisation, elles sont émises chaque mois.

Le règlement des factures s'effectue par chèque ou virement et est exigible dès réception ou au plus tard 8 jours à partir de la date de facturation.

En cas de retard de règlement à compter du trentième jour, les factures porteront intérêt jusqu'à parfait règlement. Les intérêts dus commencent dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur les factures et sont déterminés selon le taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points. Ces pénalités pourront être réclamées à l'Utilisateur à tout moment même si le règlement tardif a été réalisé intégralement. Les sommes pourront être réclamées sur des factures ayant un historique de 36 mois.

Cas d'injonction de paiement, il sera dû à HUGOO PARTENAIRE à titre de clause pénale une indemnité égale à 10% du montant des sommes dues sans que

cette indemnité ne puisse être inférieure à 750 euros (sept cent cinquante euros) par facture outre les intérêts moratoires précités.  
Une indemnité forfaitaire de 40€ est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement (c.com art. L442-6). Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.  
En outre, HUGOO PARTENAIRE pourra suspendre ou résilier toutes les prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. L'Utilisateur ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à HUGOO PARTENAIRE même en cas de litige ou réclamation.

#### Durée et résiliation d'un abonnement d'une prestation de conseil :

- Le présent contrat prend effet dès sa signature pour une durée annuelle, il se poursuit par tacite reconduction. Dans le cas où son exécution aurait commencé avant la ratification par les deux parties, il est entendu que l'exécution serait couverte a postériori par la signature du présent contrat.  
- A tout moment, le présent contrat pourra faire l'objet d'une résiliation par l'une ou l'autre des Parties, sous respect d'un préavis d'un mois. La résiliation peut être formalisée expressément par écrit ou faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.  
- En cas de refus de paiement, de non-paiement, la résiliation sera effective de plein droit.

#### Force majeure :

Aucune Partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement par un événement ou une cause de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible dans le sens de l'article 1148 du Code Civil, indépendant de sa volonté et qui échappe au contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieures à 2 jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie).  
Dans les 5 jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la Partie défaillante pour cause de force majeure s'engage à le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la preuve. La Partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque Partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de la réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où l'accord est résilié par le Utilisateur pour cause de force majeure, le Utilisateur doit verser au prestataire tous les montants dus jusqu'à la date de résiliation.

#### Obligations et confidentialité :

Pendant toute la durée de négociation, d'exécution et de fin de la Commande, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre Partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la commande, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toute information dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la Commande. Chaque Partie s'interdit d'exploiter lesdites informations dans son intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers. L'engagement ci-dessus énoncé ne s'applique pas aux informations et documents tombés dans le domaine public pour toute autre raison que la violation du présent article, se trouvant déjà en la possession de la Partie concernée au moment de la communication par une autre Partie, ou lorsque postérieurement à la communication par une autre Partie, ces documents et informations sont reçus d'un tiers autorisé à les divulguer, devant être produit en cas de nécessité, uniquement devant les tribunaux et devant les représentants des administrations fiscales et sociales, habilités à en obtenir la communication. L'Utilisateur donnera accès à HUGOO PARTENAIRE à ses

installations et à l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des prestations de la Commande.  
Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le Prestataire se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle de l'Utilisateur.

#### Responsabilités :

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de moyen. Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.  
La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :  
- Une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par l'Utilisateur.  
- Un retard occasionné par l'Utilisateur qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.  
La responsabilité du prestataire, si elle est prouvée, sera limitée à la moitié de la somme totale HT effectivement payée par l'Utilisateur pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Chacune des Parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.  
- En cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.  
Le prestataire ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Utilisateur.  
Par ailleurs, l'Utilisateur renonce à rechercher la responsabilité du Prestataire en cas de dommages survenus aux fichiers ou tout document qu'il lui aurait confié.  
Le Prestataire dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers de l'Utilisateur.

#### Cessibilité – sous-traitance :

Le Prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification. Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le Prestataire informera l'Utilisateur sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

#### Litiges :

Les présents, contrats et conditions générales sont soumis au droit français. En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présents, contrats et conditions générales, les Parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois à compter de la date de survenance de ce dernier. A défaut d'accord dans ce délai, la Partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce de Vienne (France) auquel les Parties attribuent expressément compétence et ce même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

#### Divisibilité :

S'il advenait pour quelque cause que ce soit, qu'une des clauses des présentes conditions générales de vente ne puisse être appliquée, toutes les autres clauses demeureront valables et auront force de loi entre les parties.

#### Publicité :

L'Utilisateur autorise HUGOO PARTENAIRE à le citer en tant que référence dans ses documents à caractère commercial. En contrepartie, HUGOO PARTENAIRE autorise l'Utilisateur à le citer en tant que référence dans ses documents.

**Informatique et libertés :**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et du règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Utilisateur ou le candidat au stage de formation disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition aux données les concernant, auprès de [Hugoo.partenaire@outlook.fr](mailto:Hugoo.partenaire@outlook.fr)